

Le secteur marocain du microcrédit en 2010 :

Éléments d'éclairage et d'analyse

Peu de pays sont dotés d'un secteur de microcrédit aussi fort et dynamique que celui du Maroc. Reconnu comme un champion du microcrédit, servant 40 % des clients dans le monde arabe, il compte certaines des institutions de microcrédit les plus performantes au plan international.

La réussite de ce secteur au Maroc n'aurait pas été possible sans l'appui des pouvoirs publics marocains. La Loi sur le microcrédit de 1999 a fourni un cadre clair pour le développement du secteur. Un soutien financier a été apporté par le biais du Fonds Hassan II pour le développement économique et social. Le secteur a également bénéficié de l'appui de la communauté internationale des bailleurs de fonds. Enfin, une grande spécificité du secteur marocain du microcrédit réside dans l'engagement des banques locales : les banques commerciales ont créé deux des principales associations de microcrédit (AMC) et financent actuellement environ 80% des actifs du secteur.

Entre 2003 et 2008, le nombre des clients actifs a été multiplié par quatre, passant de 300.000 à 1.200.000. Mais, à partir de 2008, le secteur a dévoilé quelques signes d'essoufflement avec des abaissements tant du nombre des clients actifs que de l'encours des prêts. Des mesures ont alors été prises pour assainir le portefeuille et permettre au secteur de prendre un nouveau départ.

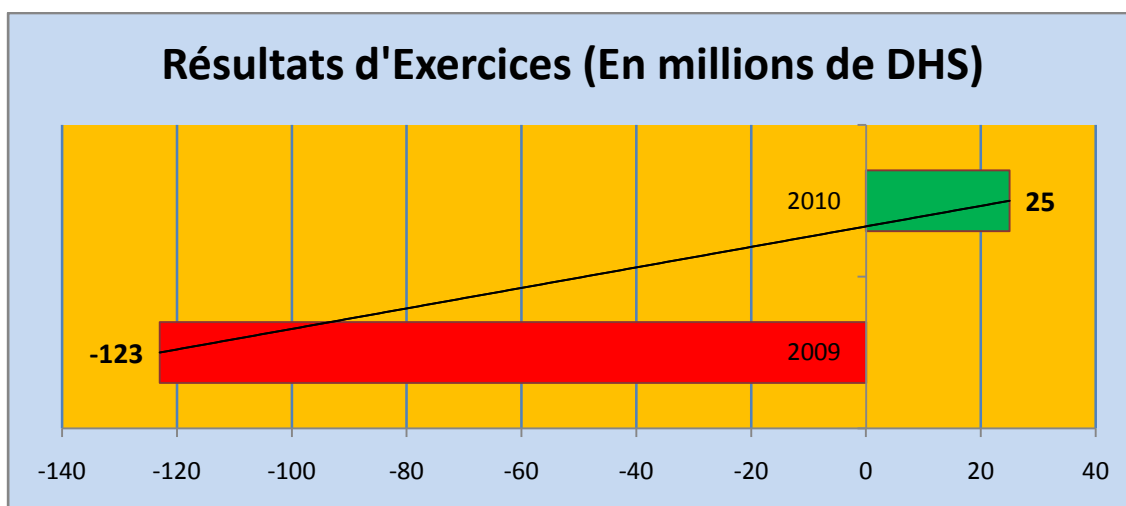
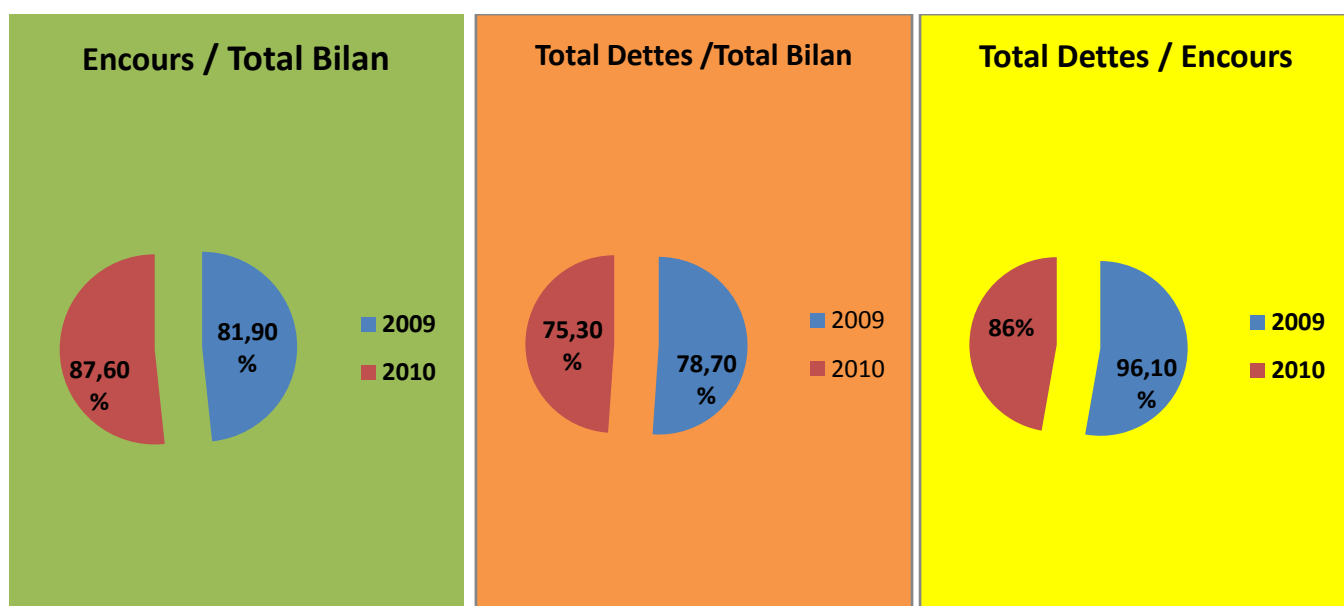
Au cours de 2010, 12 AMC (voir une liste de ces AMC à la fin de la présente étude) ont été en activité, totalisant un portefeuille d'encours d'environ 4,7 milliards de dirhams et plus de 880.000 clients actifs.

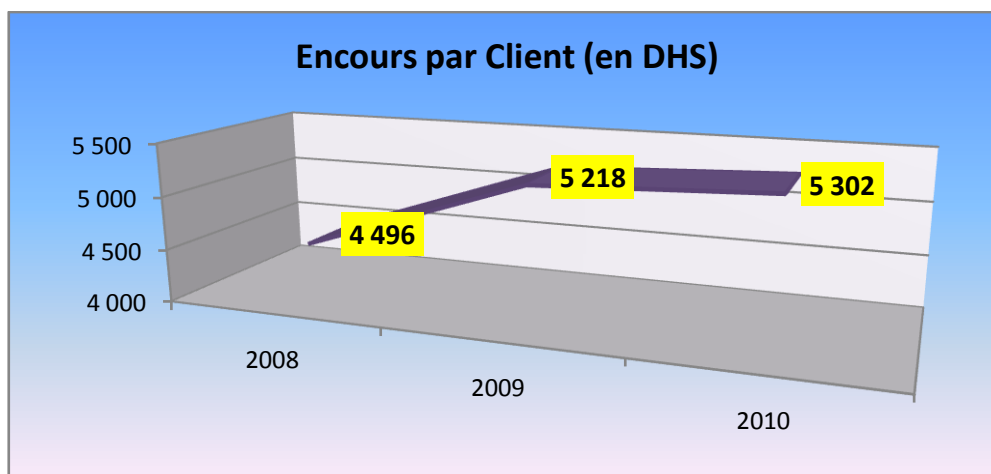
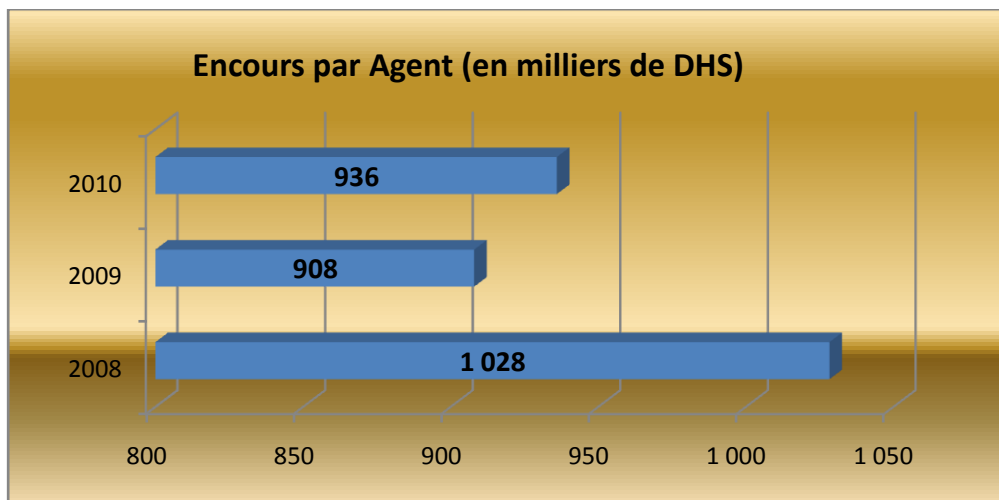
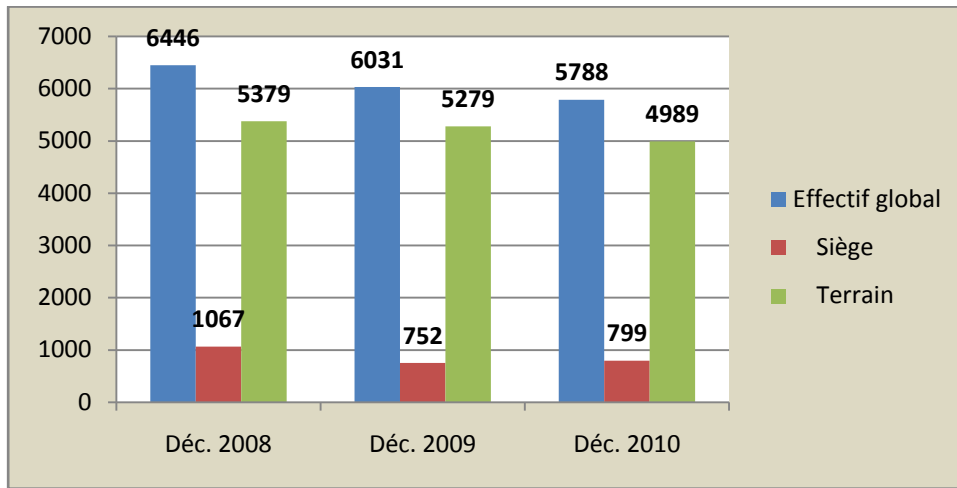
Chiffres-clés :

Indicateurs	2008	2009	2010
Effectif	6 446	6 031	5 788
Siège	1 067	752	799
Terrain	5 379	5 279	4 989
Clients actifs	1 230 190	919 148	880 703
Dont Individuel	240 486	387 892	291 555
Encours (En M. DHS)	5 531 537	4 796 089	4 669 717
Total Bilan (En M. DHS)	6 118 268	5 856 376	5 333 194
Montant Impayés (En DHS)	166 417 000	144 574 810	201 800 540
PAR > 30j (En DHS)	279 593 000	232 422 000	346 216 000
PAR > 90j (En DHS)	129 656 000	120 825 000	273 842 000
PAR > 180j (En DHS)	28 847 000	24 462 000	181 779 000
Montant Radié (En DHS)	ND	484 508 000	151 591 000
Risque			
Taux PAR>30j	5,05 %	4,85 %	7,41 %
Taux PAR>90j	2,34 %	2,52 %	5,86 %
Taux PAR>180j	0,52 %	0,51 %	3,89 %
Taux de Radiation Portefeuille	ND	10,10%	3,25%

ND : Non disponible.

Source: «Tendances du secteur», Centre Mohammed VI de Soutien à la Microfinance Solidaire.





Principaux faits marquants du secteur marocain du micro-crédit en 2010

✓ Poste Maroc acquiert 10% dans le capital du fonds de financement des AMC, JAÏDA, par achat d'actions auprès de la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG) qui détient 45% du capital de ce fonds.

✓ Convention maroco-italienne, en date du 2 mars, portant sur un prêt de 6 millions d'euros pour soutenir le microcrédit en milieu rural.

✓ Rencontres Régionales du Micro-Entrepreneur à Fès, Marrakech et Tétouan, à l'initiative du Centre Mohammed VI de Soutien à la Microfinance Solidaire. Ces rencontres ont rassemblé des micro-entrepreneurs clients d'AMC et des dirigeants de TPE autour d'ateliers de formations, de conférences et d'expositions de produits pour le développement de réseaux de commerce solidaire.

✓ Madame Zoulikha NASRI représente S.M. le Roi au 14^{ème} Sommet Afrique-Moyen Orient sur le Microcrédit ayant eu lieu du 6 au 14 avril à Nairobi.

✓ L'exonération de la TVA sur les opérations de crédit effectuées par les AMC prorogée jusqu'à fin décembre 2015.

✓ Promulgation d'un arrêté du Ministère des Finances fixant les conditions d'utilisation de la Centrale des Risques. Les frais de consultation de cette Centrale, gérée par Experian Maroc, sont ainsi fixés à 2 DH TTC par dossier pour les petites et moyennes structures et 3DH pour les grandes. Ces tarifs sont en baisse par rapport au prix de départ de 5 DH par dossier.

✓ Rencontre entre Bank Al Maghrib et la FNAM dans la journée du 13 septembre. Les débats ont porté sur : la situation du secteur, ses perspectives de développement, le processus de sa restructuration, l'adoption d'un code d'éthique par la profession et son adhésion au Crédit Bureau.

✓ Conseil d'Administration de la FNAM, le 23 décembre, au siège du Crédit Agricole à Rabat. Le Conseil a validé les comptes et le rapport d'audit de la

Fédération pour l'exercice 2009, entériné le projet de la charte d'éthique, pris connaissance de l'état d'avancement de la fusion de Zakoura Micro-Crédit par la Fondation Banque Populaire pour le Micro-Crédit et de celui de la création du Réseau de la Microfinance Solidaire.

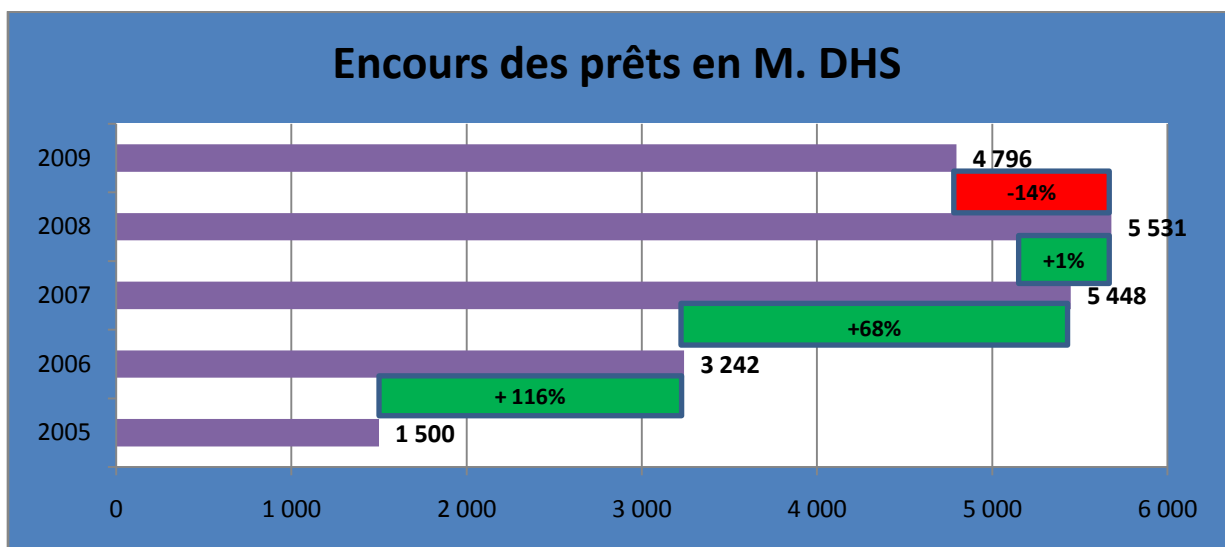
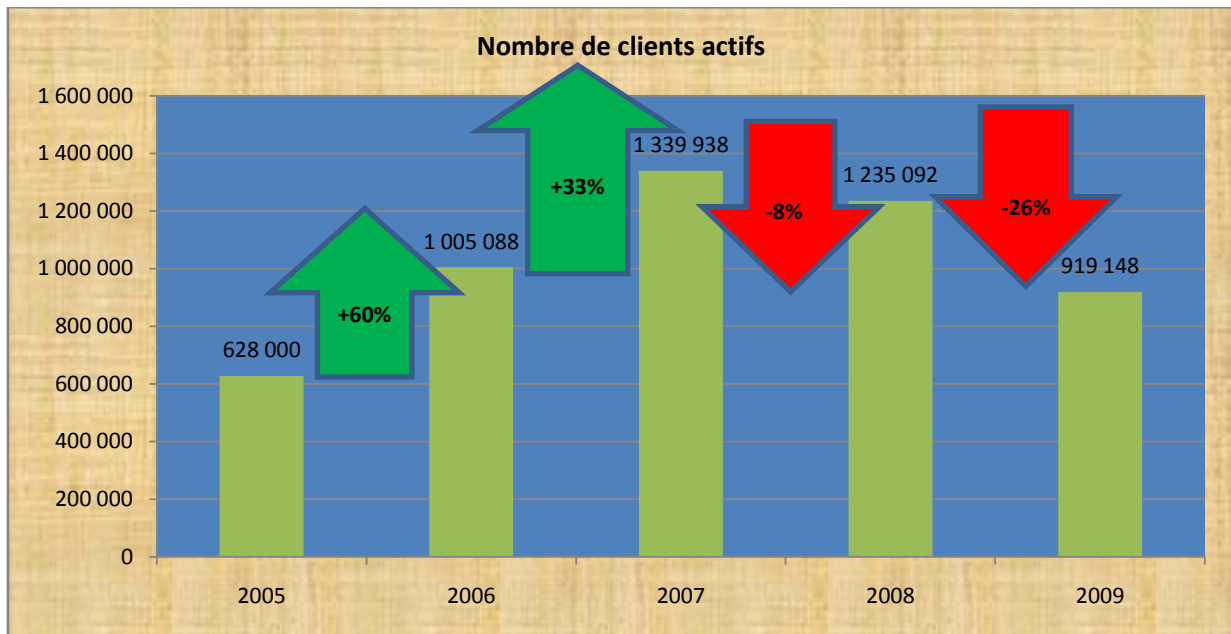
√ Colloques, Rencontres, Congrès et Forums :

- Colloque International à Oujda, du 13 au 14 mai, autour du sujet : « *Banques et institutions de microfinance : Partenaires ou véritables concurrents sur la voie d'un développement soutenable ?* »
- Rencontre africaine des réseaux de l'Economie Sociale et Solidaire à Kénitra, du 20 au 24 octobre, sous le thème : « *L'Economie Sociale et Solidaire : levier pour un développement approprié* ».
- 3^{ème} Congrès international sur le financement rural et agricole, du 28 au 30 octobre, à Marrakech.
- 1^{er} Forum International sur le Développement Humain, du 1^{er} au 2 novembre, à Agadir.

Incursion dans la période 2005-2009

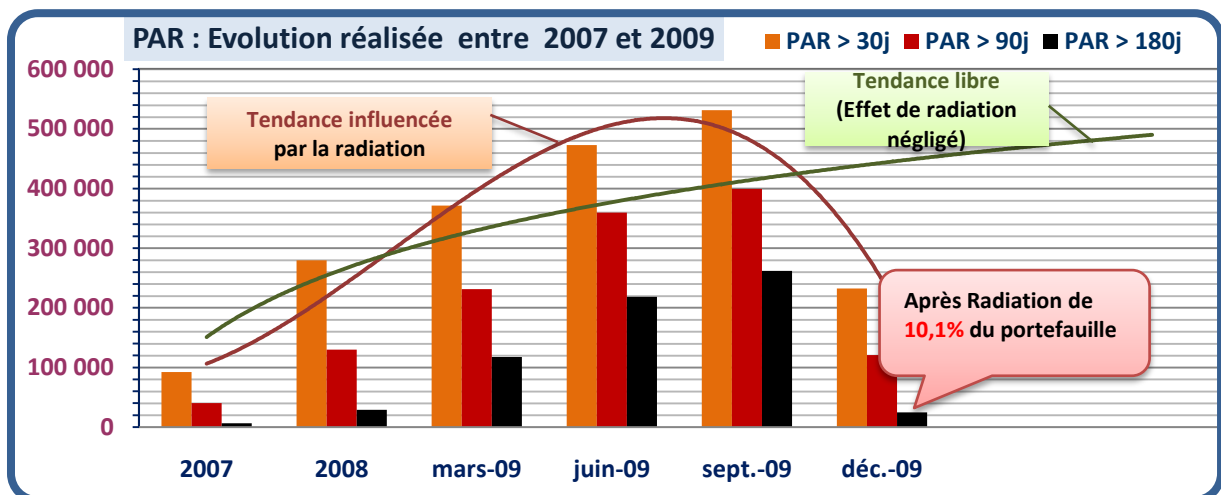
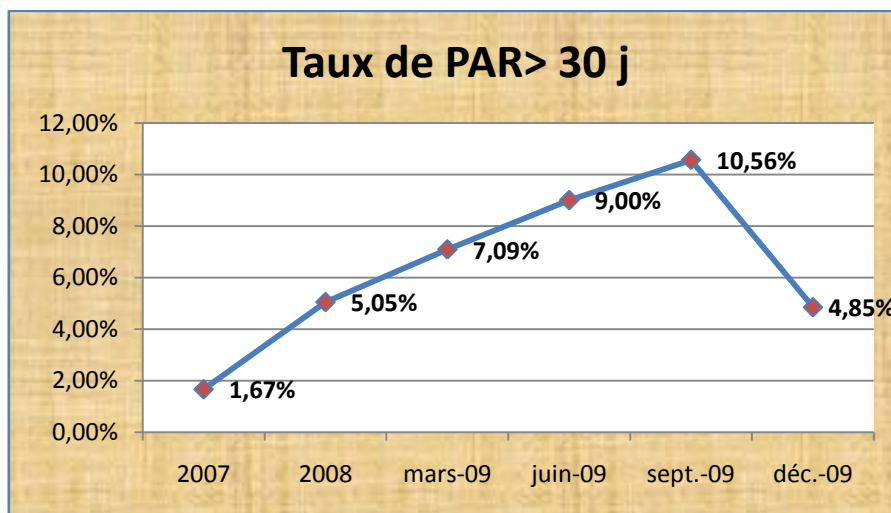
Pourquoi cette incursion ? Il est question d'un processus ; c'est que l'état du secteur en 2010 s'explique, en bonne partie, par ce qui s'est passé dans les années antérieures. Un rappel rafraîchissant s'impose, en conséquence.

Il est actuellement avéré que le boom sans précédent de l'activité durant la période 2005-2007 a été le facteur déclencheur d'une crise de remboursements des microcrédits qui touchera le secteur par la suite.



En décembre 2007, la crise des impayés avait déjà débuté, mais son ampleur était encore dissimulée par la croissance exceptionnelle du portefeuille des prêts. Les impayés étaient importants pour les prêts accordés au début de l'année 2007, mais l'essentiel du portefeuille, datant des six derniers mois, n'était pas encore exposé aux arriérés. Le portefeuille à risque supérieur à 30 jours (PAR>30 j) a atteint 1,7% à fin 2007, contre 0,42% en 2003.

C'est véritablement courant 2008 que la crise commence à se faire ressentir avec un PAR > 30 j qui passe à plus de 5%.



En septembre 2009, le PAR > 30 j atteignait le niveau alarmant de 10,5%. Les abandons des créances ont eux aussi considérablement augmenté avec un impact négatif sur la rentabilité et la solvabilité des AMC. En mai 2009, la Fondation Zakoura Micro-Crédit annonçait un PAR > 30 j de plus de 30%.

Les causes de la crise sont bien connues maintenant : la croissance non maîtrisée du portefeuille des actifs, l'absence d'instruments efficaces de gestion des risques et le dépassement des capacités institutionnelles de certaines AMC, notamment au niveau des politiques de crédit trop laxistes, des systèmes d'information et de gestion obsolètes, et des lacunes au niveau du contrôle.

Les acteurs du secteur marocain de la microfinance (autorités de tutelle, AMC et FNAM) ont réagi rapidement. Pour restaurer la confiance et éviter tout effet de contagion au niveau des impayés, le gouvernement a organisé la fusion de Zakoura et de la Fondation Banque Populaire pour le Micro-Crédit. Le gouvernement a également mis en place, en collaboration avec Bank Al-Maghrib (BAM) et la Fédération nationale des associations de microcrédit (FNAM), un

plan de consolidation du secteur. Les quatre priorités de ce plan sont : renforcer les IMF, contrôler le crédit croisé et prévenir le surendettement, sécuriser la liquidité du secteur pour les besoins futurs, et améliorer le cadre réglementaire. Pour leur part, les banques commerciales locales ont maintenu leurs lignes de crédit et les institutions financières de développement n'ont pas exigé le remboursement de leurs prêts.

Dans le même temps, les AMC ont considérablement freiné leur croissance et ont réduit la taille de leur bilan. Elles ont également mis en place des plans de redressement d'envergure, consistant à renforcer leurs méthodologies de crédit, à constituer des équipes dédiées exclusivement au recouvrement des prêts et à engager des poursuites judiciaires contre les emprunteurs présentant des arriérés. Enfin, elles ont échangé régulièrement, via une centrale des risques informelle, des informations sur les impayés de leur clientèle, afin de contrôler le crédit croisé.

La FNAM a mis en place des commissions de travail relatives aux systèmes d'information, au reporting, à la gouvernance et au contrôle interne. De son côté, le ministère de l'Economie et des finances a adopté en décembre 2008 un arrêté relatif au classement et au provisionnement des créances des clientèles des AMC. Dans le même sens, Bank Al Maghrib a édicté en septembre 2009 une directive relative à la gouvernance des AMC, de nature à favoriser la transparence et une meilleure gestion des risques. Par cette directive, les AMC sont désormais tenues de faire leur déclaration à la Centrale des risques nationale qui est opérationnelle depuis octobre 2009 et gérée par un fournisseur privé (Experian Maroc) et supervisée par Bank Al Maghrib.

Au-delà de ces mesures rapides, le ministère de l'Economie et des Finances s'est rendu compte qu'il était primordial de renforcer et d'immuniser le secteur sur le moyen et le long terme. C'est ainsi qu'il a entrepris concomitamment deux actions majeures.

La première concerne l'étude sur la transformation institutionnelle des AMC. Elle a pour objectif de définir le statut vers lequel devraient évoluer les associations qui désirent se transformer et qui en ont la capacité. L'étude porte également sur l'assistance technique au profit de ces associations tout au long du processus de transformation.

La seconde mesure concerne le projet de création d'un réseau de microfinance solidaire. Le but est de préserver la diversité du secteur et d'assurer les conditions de la pérennité des associations de petite taille qui, bien que leur

poids dans le secteur soit faible, jouent un rôle important, du fait notamment de leur proximité des populations cibles.

L'ensemble de ces mesures ont contribué à restaurer une certaine confiance dans le secteur de la microfinance et ont fait émerger un nouveau secteur, plus mature, doté notamment d'un système de centralisation des risques performant et de systèmes améliorés de gestion des risques.

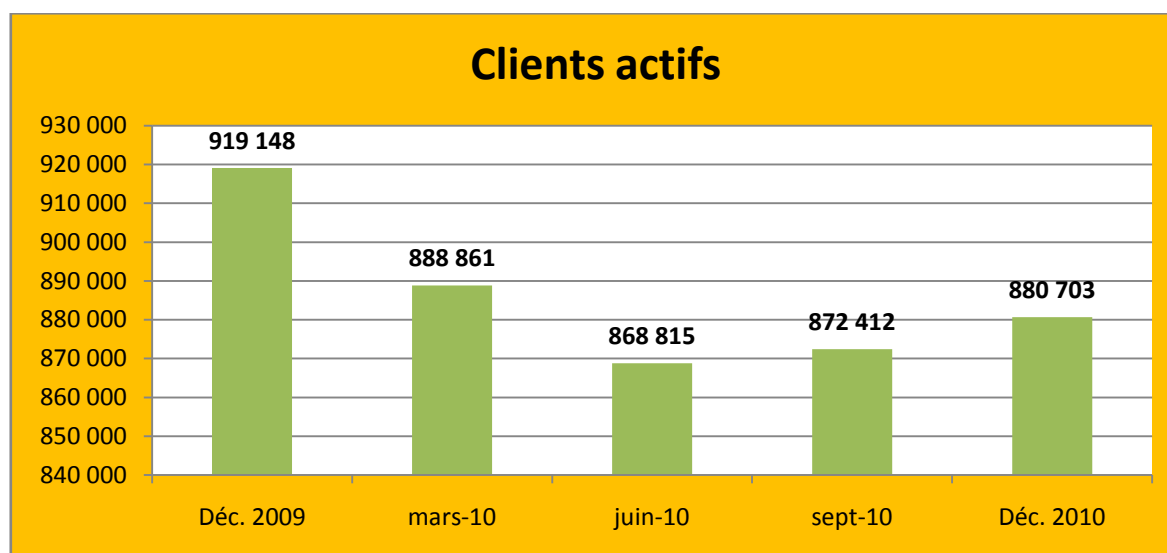
A fin décembre 2009, on note une amélioration du taux de PAR > 30 j du secteur se situant à 4,85% contre 5,05% à fin décembre 2008. Quant à la part des clients ayant contracté des prêts multiples, elle s'est placée à 27 % à fin 2009, contre 37% à fin 2008.

L'encours des prêts affiche un montant de 4,796 milliards de DHS, soit un repli de 14% par rapport à 2008, tandis que le nombre des clients actifs, il a baissé de 26%, passant de 1,230 millions en 2008 à 919.148 en 2009.

Tendances & situation du secteur en 2010

Après avoir connu des temps glorieux avec des chiffres très flatteurs, il semble que le secteur du microcrédit au Maroc ait pris la mesure des difficultés rencontrées depuis 2008 pour finalement se contenter de niveaux de production prudents en 2010. L'activité a ainsi baissé, mais à un rythme moindre que celui de l'année précédente. Les associations de micro-crédit ont poursuivi leurs actions visant l'assainissement de leurs portefeuilles et l'amélioration des dispositifs de gestion des risques. Or, les créances en souffrance ont enregistré des augmentations à la fin de l'année sous-revue.

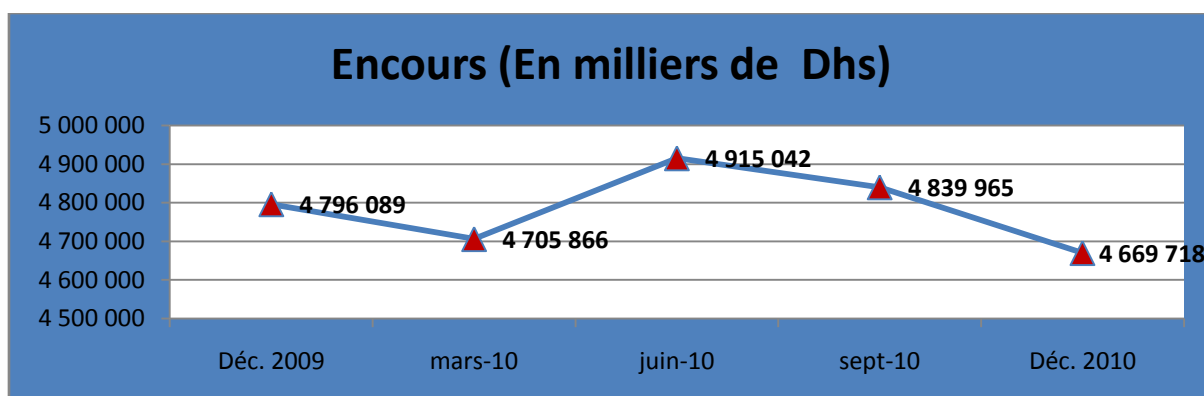
Clients actifs



En une année glissante, le secteur comptait environ 890.000 clients actifs à fin décembre 2010, contre près de 920.000 à fin 2009 et 1,34 million à fin 2007, son plus haut niveau atteint jusque là. D'importants efforts ont été consentis par les professionnels pour réduire le nombre total des clients avec des crédits croisés.

Le nombre des clients actifs a baissé de 4% en 2010 par rapport à l'année précédente (soit une perte de 38.445 clients actifs), contre -26% en 2009 (soit - 315.944 clients actifs).

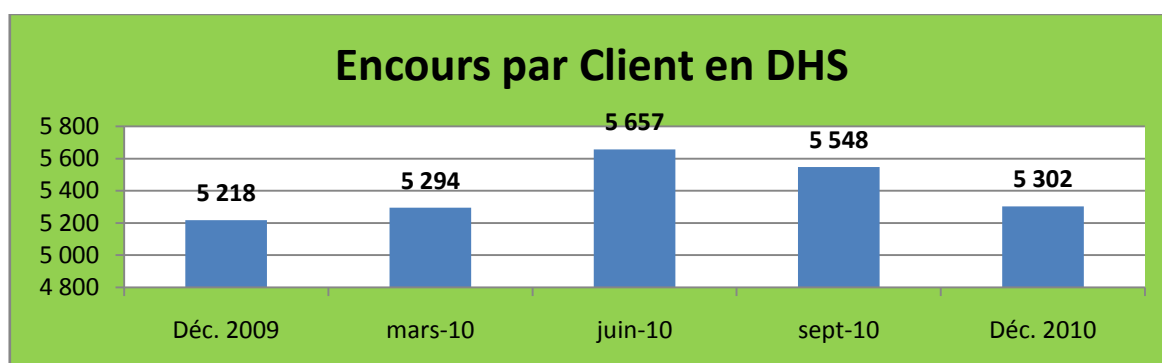
Encours des prêts



L'encours global tournait autour de 4,669 milliards de DHS à fin 2010 contre 4,796 milliards de DHS une année auparavant, soit une décroissance de 96,371 millions de DHS ou encore de 3%, en contrepartie d'une baisse de 14% à fin 2009 (soit un amoindrissement de 738,5 millions de DHS).

La hausse de 4% de l'encours à fin juin 2010 par rapport à fin mars de la même année peut être expliquée par l'octroi de montants de prêts importants.

La tendance baissière de l'encours en 2010 trouve son origine dans le resserrement des politiques de crédit enclenchée depuis 2008 par les AMC. En revanche, l'encours moyen par client actif a légèrement augmenté, soit de 2 %, passant de 5.218 DHS à 5.302 DHS. Les AMC ont ainsi prêté moins qu'auparavant, mais pour des montants relativement plus élevés.

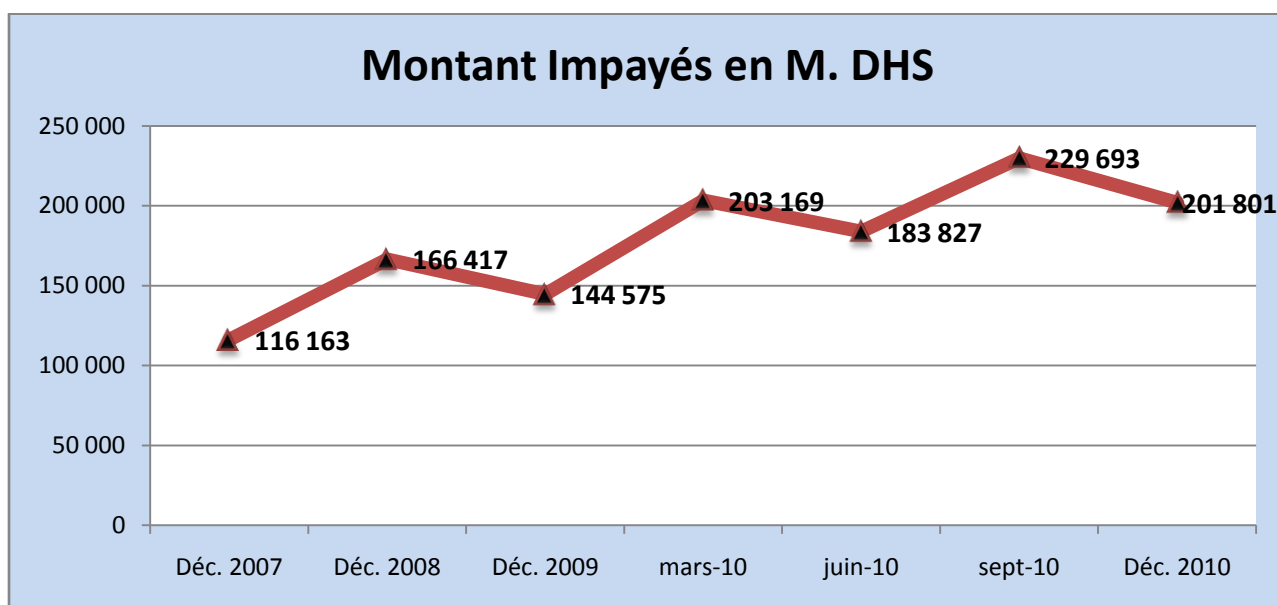


Créances en souffrance

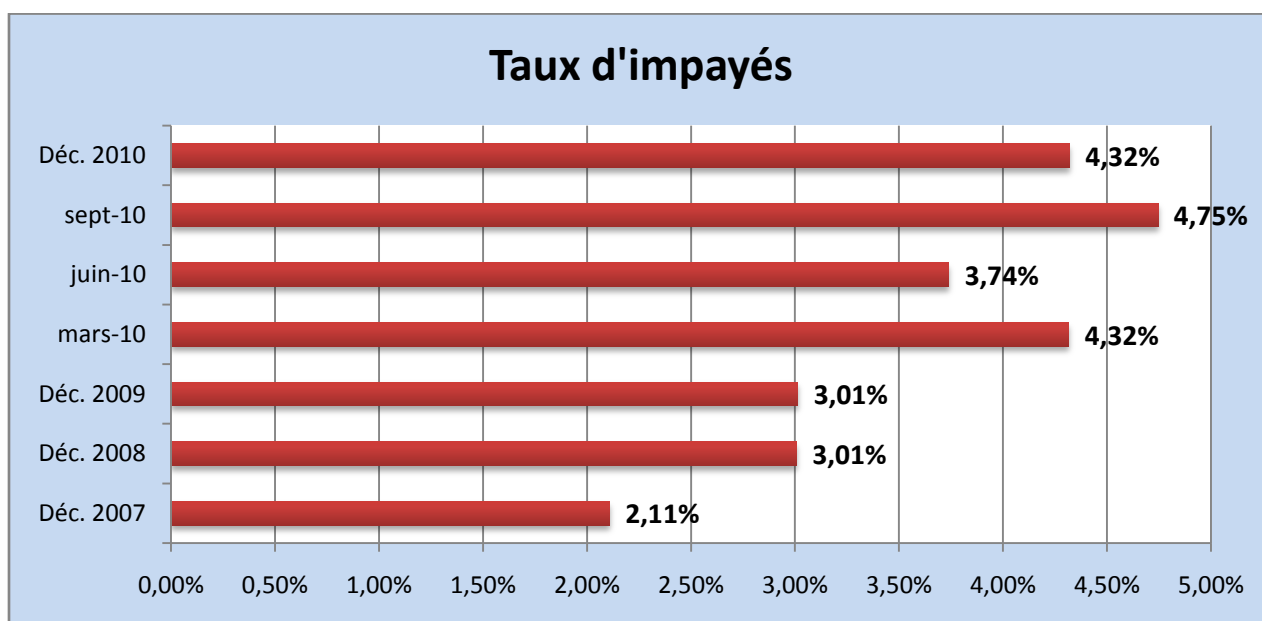
La tendance générale de l'évolution de l'ensemble des indicateurs des créances en souffrance en 2010 a été vers la hausse.

Les impayés

A fin décembre 2010, les impayés du secteur se chiffrent à 201,801 millions de DHS, contre 144,575 millions de DHS à fin décembre 2009, soit une hausse de 57,226 millions de DHS (+ 40%), contre une baisse de 21,842 millions de DHS (- 13%) à fin 2009 par rapport à fin 2008.



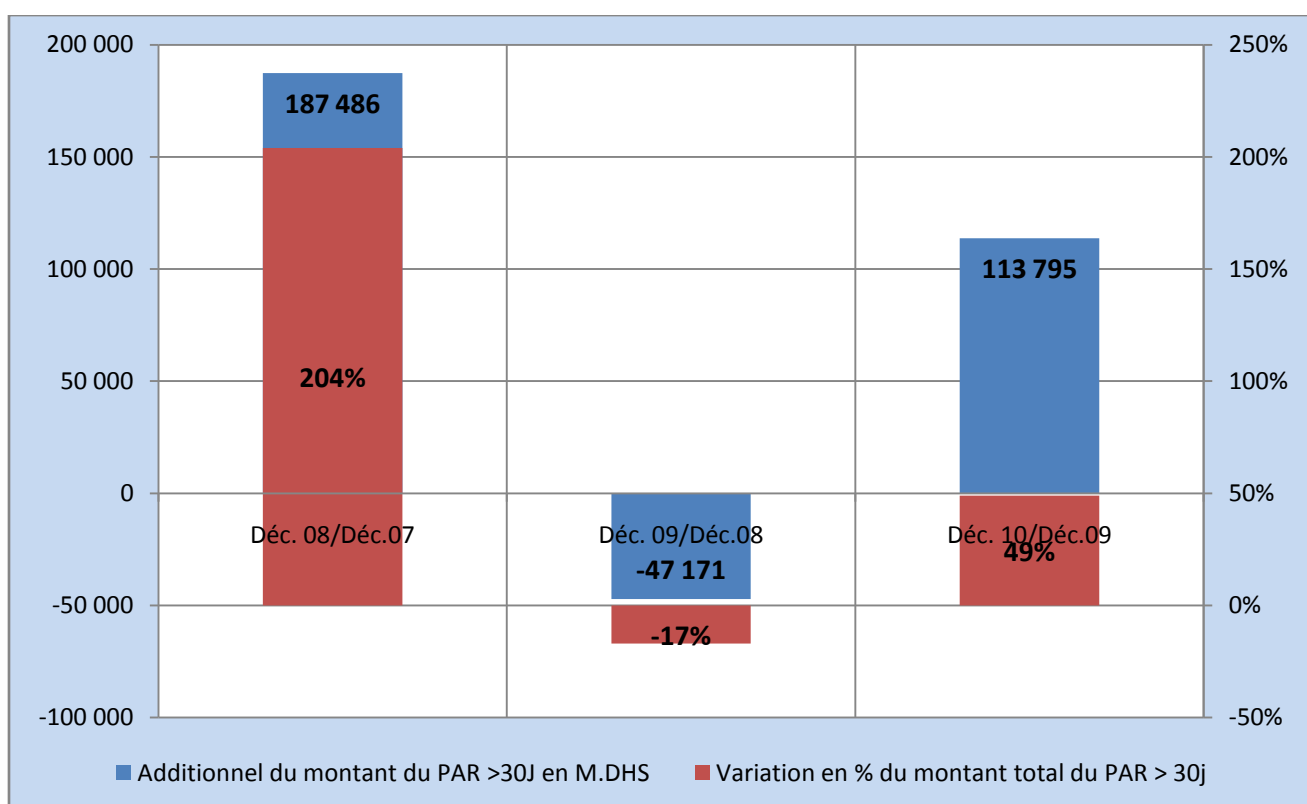
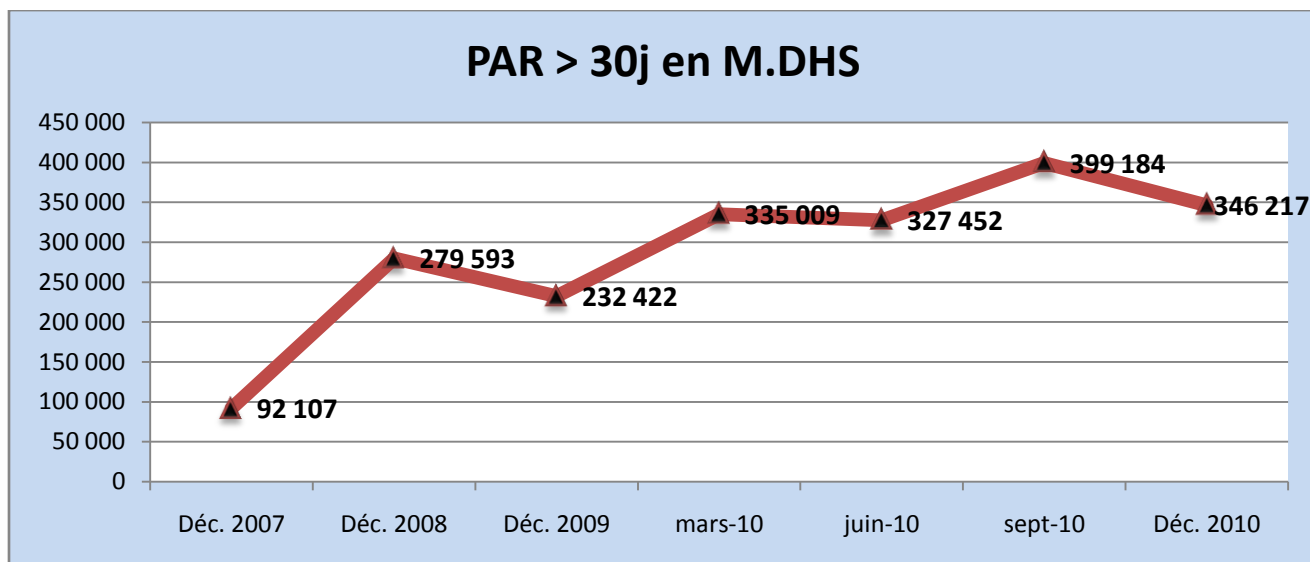
Cette évolution impacte négativement le taux d'impayés qui marque une hausse de 1,31 point, passant de 3,01% à fin 2009 à 4,32% à fin 2010.



Le Portefeuille à Risque (PAR)

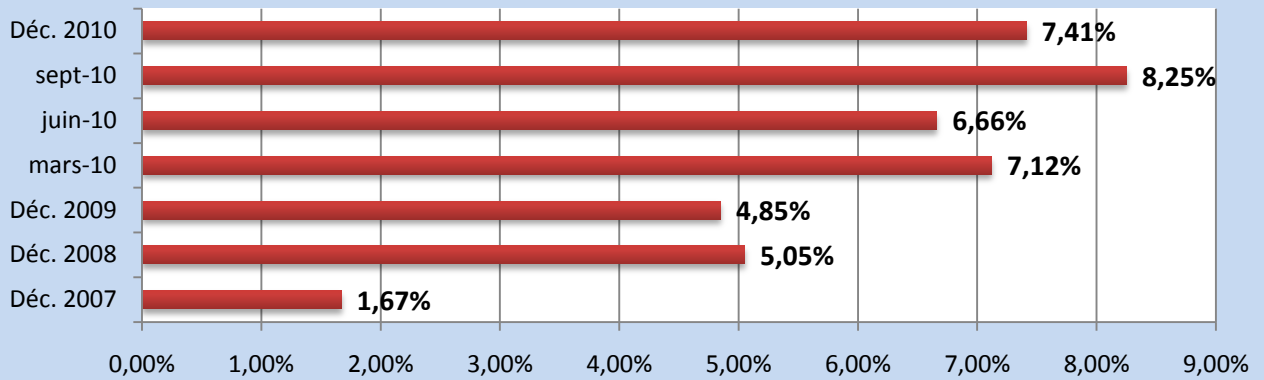
Le PAR > 30 j

Le portefeuille à risque supérieur à 30 jours (PAR > 30 j) est passé de 232,422 millions de DHS en 2009 à 346,217 millions de DHS en 2010, enregistrant ainsi une élévation de 49% (ou encore un additionnel de 113,795 millions de DHS contre une baisse de 47,171 millions de DHS en 2009 par rapport à 2008).



Le taux du PAR > 30 j se chiffre à 7,41% en 2010, contre 4,85% en 2009, soit une hausse de 2,56 points, attribuable tant à la baisse de l'encours des prêts qu'à l'augmentation du montant du PAR > 30j.

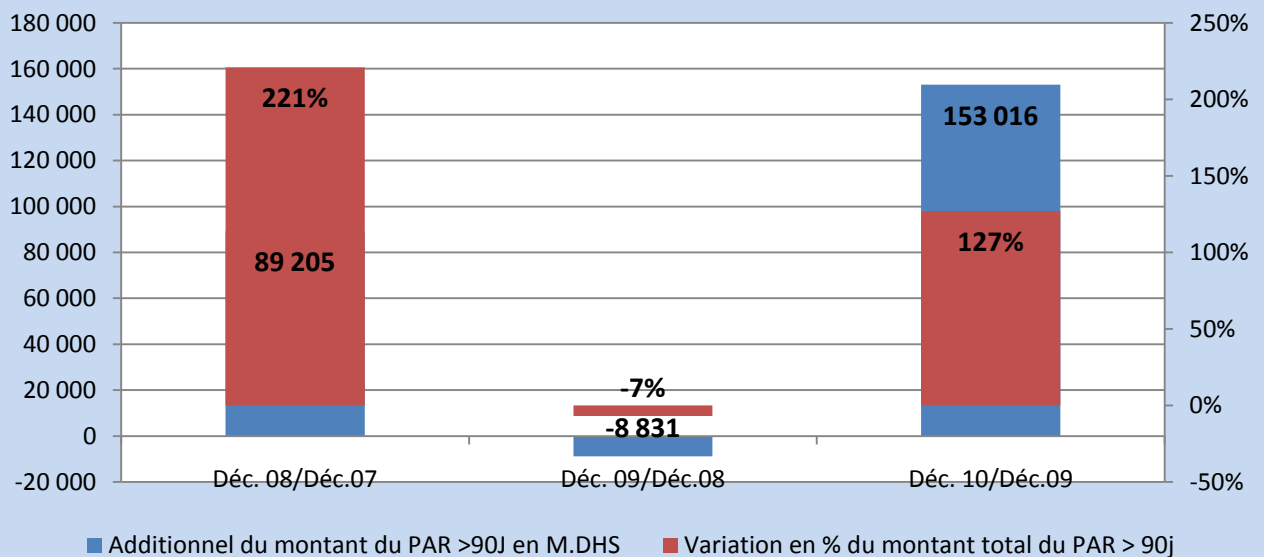
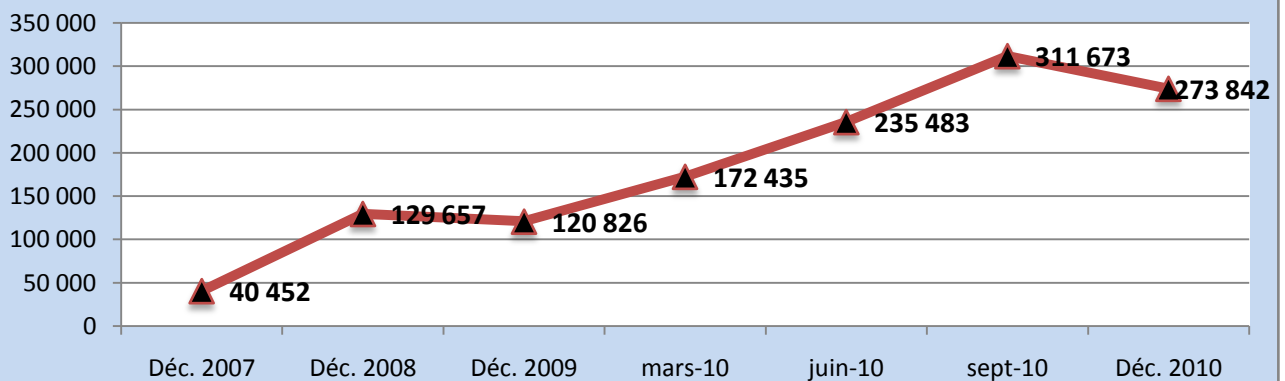
Taux PAR>30j



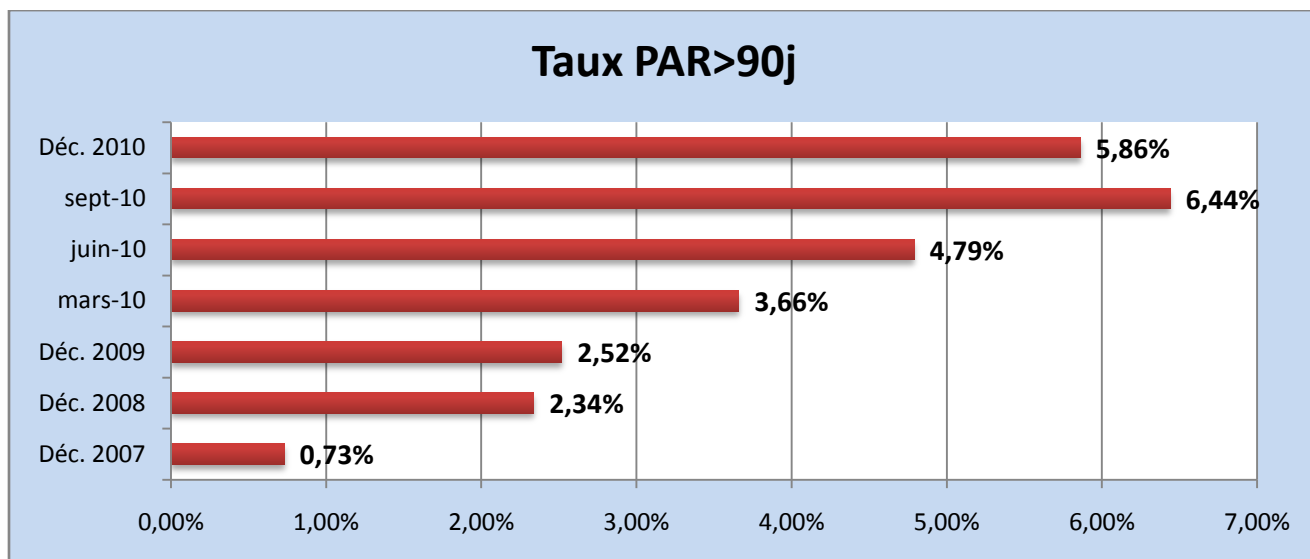
Le PAR > 90 j

A fin 2010 par rapport à fin 2009, le PAR > 90 j du secteur enregistre une hausse de 127%, passant de 120,826 millions de DHS à 273,842 millions de DHS, soit un additionnel de 153,016 millions de DHS contre un retranchement de 8,831 millions de DHS à fin 2009 par rapport à fin 2008.

PAR > 90j en M. DHS

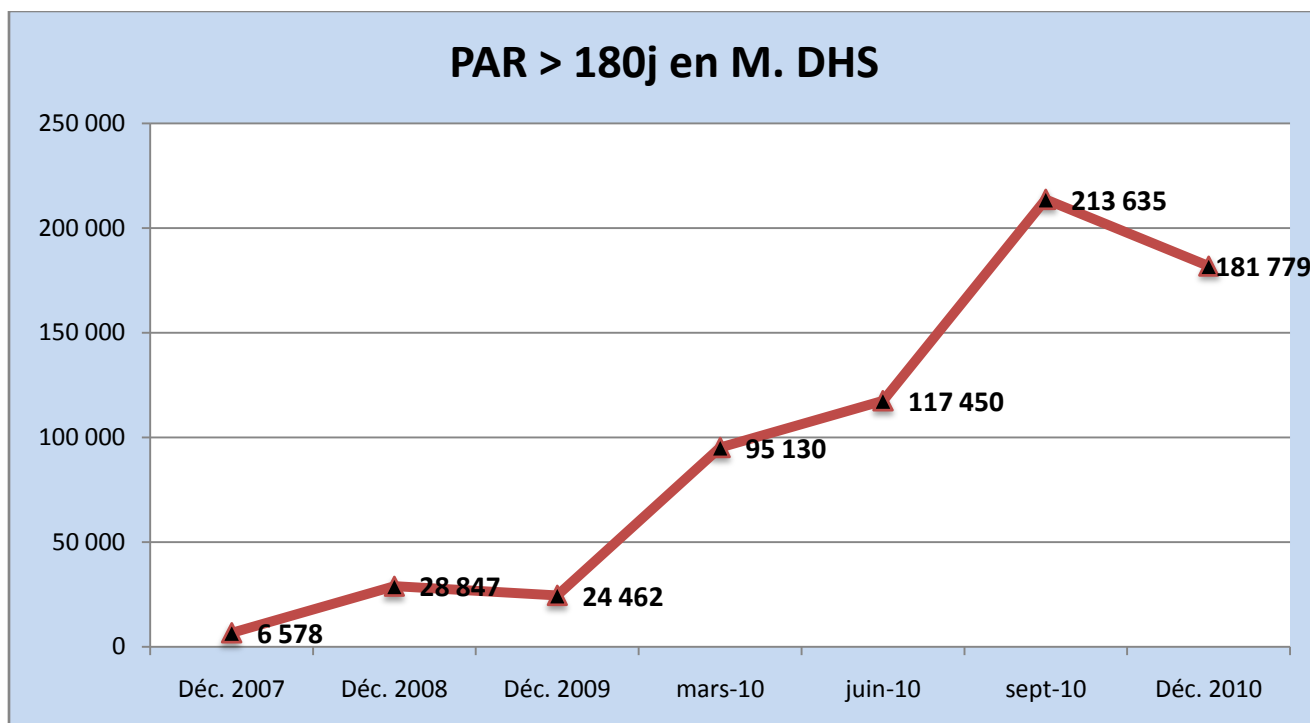


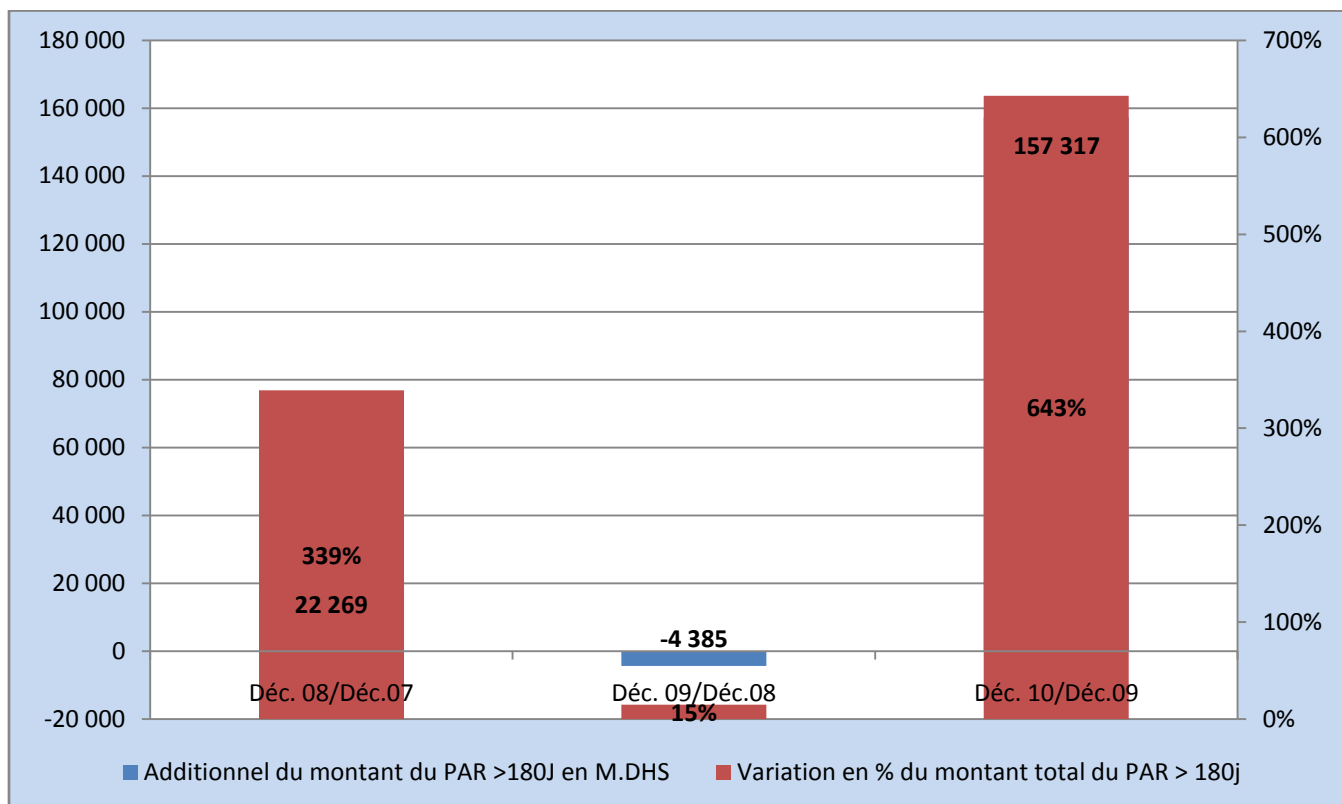
Le taux du PAR > 90 j s'établit à 5,86%, contre 2,52% une année auparavant, soit une hausse de 3,34 points, contre une baisse de 0,18 point en 2009 en comparaison avec 2008.



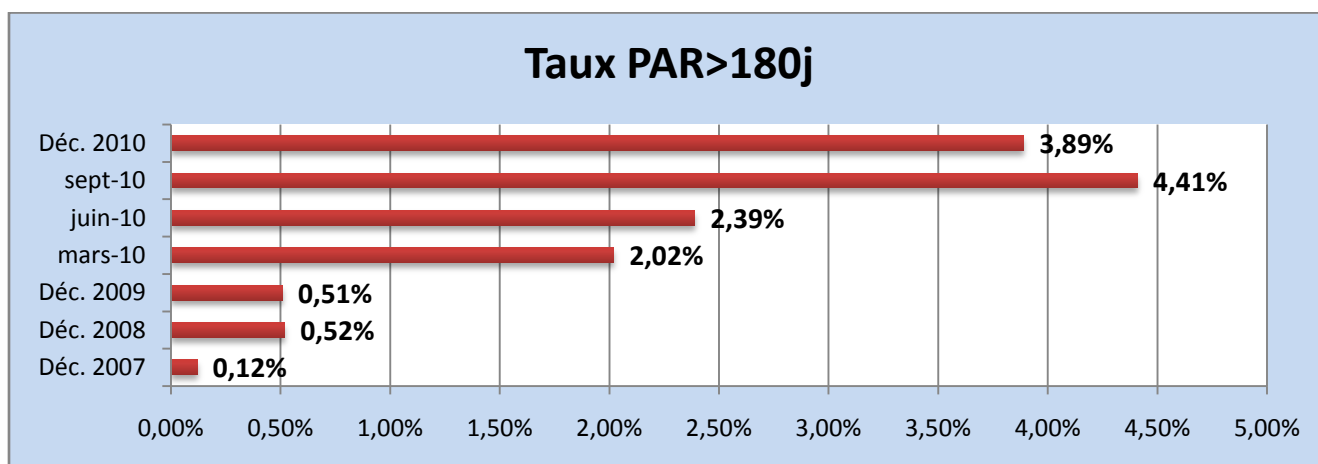
Le PAR > 180 j

Le PAR > 180 j se chiffre à 181,779 millions de DHS, contre 24,462 millions de DHS à fin 2009, soit une hausse de 157,317 millions de DHS (+643%), contre un abaissement de 4,385 millions de DHS (- 15%) en 2009 par rapport à 2008.





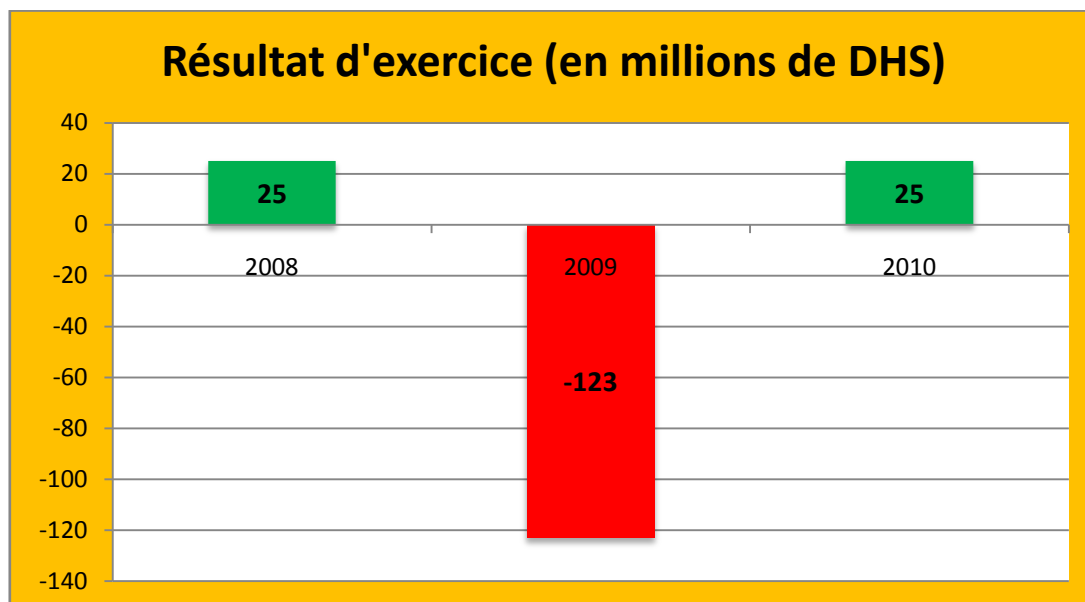
Quant au taux du PAR > 180j, il se situe à 3,89% à fin 2010, contre 0,51% une année auparavant, soit un surcroît de 3,38 points.



Résultat d'exercice

La plupart des AMC ont renoué avec des résultats positifs en 2010, réalisant un bénéfice net cumulé de 25 millions de DHS, après une perte nette de 123 millions de DHS en 2009 et un solde positif de 25 millions de DHS en 2008.

Le surplus de 25 millions de DHS viendra soutenir les fonds de micro-crédits.



Les AMC se sont davantage concentrées en 2010 à recouvrir d'anciennes dettes, ce qui a permis notamment l'amélioration du résultat net, avec comme corollaire, la baisse de l'activité de distribution des prêts, en parallèle à une augmentation importante des créances en souffrance.

Réglementation, supervision et principaux acteurs

Type	Acteurs clés ou législation	Description
Autorité de supervision	Bank Al Maghrib	Les AMC doivent soumettre régulièrement leurs informations de portée, états financiers et détails de financement à Bank Al Maghrib.
Législation spécifique à la microfinance	Loi N° 18-97 relative au Microcrédit promulguée en 1999	La loi de 1999 n°18-97 relative au microcrédit impose un statut légal spécifique aux IMF, un plafond de prêt de 50.000 DHS et la viabilité financière des AMC à partir de 5 ans d'existence.
Soutien & Assistance	Centre Mohammed VI de Soutien à la Microfinance Solidaire	Le Centre intervient sur trois axes majeurs : 1- Formation du personnel des AMC et des bénéficiaires de leurs produits et services ; 2-Appui à la commercialisation et promotion de la micro-entreprise ; 3-Observatoire national de la Microfinance.
Réseau	Fédération Nationale des Associations de Microcrédit (FNAM)	La FNAM a été créée en 2001, et ses statuts revus en 2008. La fédération offre son apport à la restructuration du secteur à travers notamment des commissions et des groupes de travail.
	Réseau de Microfinance Solidaire	C'est une association à but non lucratif constituée de 8 AMC devant mutualiser leurs moyens de développement et rassemblées autour de la Fondation ARDI.
Centrale des Risques	Centrale des Risques informelle	8 des 12 AMC partagent leurs informations. La centrale a été initiée par les 4 plus grandes AMC vers la fin de 2007.
	Centrale des Risques formelle de Bank Al Maghrib	Opérationnelle depuis octobre 2009 et gérée par Experian Maroc, cette Centrale des Risques devrait donner plus de visibilité aux AMC sur l'endettement de leur clientèle.
Programmes de développement	Millenium Challenge Account (Projet Services financiers/Microcrédit). L'APP (Agence pour le Partenariat et le Progrès) est chargé de la mise en œuvre de ce projet.	L'objectif recherché est le développement des AMC pour accroître leur efficience dans leur mission sociale.
JAÏDA	Fonds d'investissement dédié au secteur de la microfinance marocain	JAÏDA facilite l'accès au financement des AMC via une offre de prêts senior et subordonnés.

Liste des Associations de Micro-Crédit (AMC)

Dénomination sociale	Adresse du siège social
Association AL AMANA pour la Promotion des Micro-entreprises (AL AMANA)	40, Rue Al Fadila, quartier industriel, Q.Y.M., RABAT 10.000
Association Al Karama pour le Micro-Crédit (AL KARAMA)	38, Bd Abdelmoumen, Appt 23, 4 ^{ème} étage, Hassan, Rabat
Association Ismaïlia pour le Micro-Crédit (AIMC)	115, Bd Lahboul- BP 2070 MEKNES
Association Marocaine de Solidarité Sans Frontière (AMSSF)	1, Rue Abi Dar El Ghoufari - Quartier Prince Héritier – 1 ^{er} étage, FES
Association Oued Serou pour le Micro-Crédit (AMOS)	Rue Oued Sbou, Hay Ettakaddoum – El Kbab - Khénifra
Association Tétouanaise des Initiatives Sociaux-Professionnelles (ATIL)	70, Avenue Hassan II, Résidence Paloma Blanca, 1 ^{er} étage, Appt 1, Tétouan
Fondation Banque Populaire pour le Micro-Crédit (FBPMC)	3, Rue Docteur Veyre, Résidence Patio, CASABLANCA
Fondation ARDI	137, Avenue Allal Ben Abdallah, Rabat 10.000
Fondation Micro-Crédits du Nord	6, Rue Rachid Réda, Résidence Hayat 2, entresol, appt. 34, TANGER
Fondation pour le Développement Local et le Partenariat (FONDEP)	17, Rue Cadi Senhaji, Pinède – Souissi II, RABAT 10.000
TAWADA	119, avenue de la Résistance, appt. 27, RABAT
Institution Marocaine d'Appui à la Micro-Entreprise (INMAA)	9, Rue Kser Essok, appt. 6, Quartier Hassan, 3 ^{ème} étage, RABAT